

Des primes pour une Métropole attractive

- **Complément indemnitaire annuel (CIA)** : Demande d'attribution du CIA pour tous sur la base de chantiers collectifs, et non pas selon une sélection restrictive de chantiers, ni à la tête des agents.
- **Prime de fin d'année** aussi pour ceux qui touchent la prime numérique

La revalorisation du régime indemnitaire pour une reconnaissance des agents

- **Augmentation significative et progressive du régime indemnitaire de grade** lors des avancements de grade et d'échelon (*à la Ville de Lyon, les agents ont touché en 2024 100 € de plus pour tous et 125 € pour la filière médico-sociale*)
- **Régime Indemnitaire de Fonction (RIF) pour tous les agents** ; reconnaissance du management fonctionnel, de projet, transversal et de l'expertise ; cohérence du RIF entre les délégations

Un déroulement de carrière à l'ancienneté

- **Reprise à 100% de l'ancienneté lors de la réussite des concours** au lieu de 50% actuellement pour les A et B ; alignement sur la reprise d'ancienneté des contractuels.
- **Avancements de grade : application du statut avec des ratios à 100% et fin des critères « maison »** (*à la Ville de Lyon, ratios à 60% contre 30% à la Métropole pour les catégories A !*)

Respect du télétravail et de la semaine en 4 jours choisis

- **Des indemnités aux oubliettes ? L'UFICT-CGT demande l'application du décret du 11/02/2016**
 - Indemnité journalière 2.88 € par jour de télétravail
 - Indemnité forfaitaire d'installation (jusqu'à 120 € possible)
 - Tickets restaurant pour chaque jour télétravaillé
 - Tickets restaurant pour les agents affectés sur les sites n'ayant pas de restauration collective sur place et distants de l'hôtel de métropole

Cf. Jurisprudence de la Métropole de Bordeaux : décision de la cour administrative d'appel pour verser les indemnités journalières de la période de crise sanitaire.
- **Une prise en compte des souhaits des agents**
 - Égalité de traitement entre les agents qui souhaitent exercer leurs missions en télétravail et en 4 jours
 - Revendication nationale : la semaine en 4j doit s'accompagner d'une réduction du temps de travail, a minima 32h/semaine, sans perte de salaire ni de congés

Revendications obtenues en Intersyndicale

- **Prime de fin d'année pour tous : convergence obtenue avec la signature de l'agenda social !**

La prime de fin d'année des agents ex-Grand Lyon est versée en deux fois (garantie par l'article 111 de la loi MAPTAM) et versement aux agents ex-Conseil Général et aux nouveaux agents depuis le 1^{er} janvier 2015 via un RIF complément (155 € bruts/mois d'ici 2026).
- **Prime d'intéressement à la performance collective des services** : demande du doublement de la prime d'intéressement jusqu'au maximum permis par le décret, soit 600 € par an par agent, **mais dès 2025 (engagement du doublement par les élus pour février 2026).**



COMMUNIQUÉ

Fonction publique : Mobilisation sur l'ensemble du territoire le 5 décembre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agent-es de la Fonction publique à une journée d'action, de rassemblements, de manifestations et de grève sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2024.

Répondant à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, a été contraint de nous accorder une audience le jeudi 7 novembre dernier.

Les organisations syndicales ont obtenu l'abandon de la suppression des catégories C, B et A de la fonction publique envisagée au titre du projet de loi dit « Guerini ». Le ministre s'est aussi engagé à rediscuter de son projet « d'agenda social ».

Force est de constater que Guillaume Kasbarian n'a pas répondu à la plupart des autres propositions et revendications portées par les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous en appelons à une première journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 5 décembre 2024, y compris par la grève et la manifestation.

Une journée pour que le ministre renonce :

- Aux 3 jours de carence dans la fonction publique,
- À la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
- Au non-versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

Dans le même temps, nos organisations syndicales appellent les agent.es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel.les, à se mobiliser pour notamment :

- **Des moyens budgétaires** à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- **Des créations d'emplois partout où c'est nécessaire** et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- **L'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024** et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- **La refonte des grilles indiciaires,**
- **L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **L'abandon des orientations du projet de loi dit « Guerini ».**

Nos organisations syndicales conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève.

Paris, le jeudi 14 novembre 2024

Nous contacter : cgt.ufict.metropole@grandlyon.com